

Délibération n°21-29 du 14 Décembre 2021

Sorties d'inventaire

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 10h10

Nombre de membres en exercice du conseil : 26

Nombre de votants : 19

Le conseil d'administration du Crous Rennes-Bretagne approuve les sorties d'inventaire.

NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- REFUS DE VOTE : 0

Fait à Rennes, le 14 Décembre 2021

Le Directeur général du Crous Rennes-Bretagne


Hervé AMIARD



CROUS RENNES BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 DECEMBRE 2021

Numéro	Date	Désignation du bien	Valeur	Valeur Nette	Financement	Type de	Date de cession	Commentaire
- Article : 2.1827								
02183	19/04/1991	FOURGONNETTE EXPRESS RENAULT / DE 837 YK	7 604,64	0,00	ressources propres	Mise au Rebut	14/12/2021	destruction
03579	27/07/1995	RENAULT EXPRESS 6CV BLANC / DE 982 SR	10 474,32	0,00	ressources propres	Mise au Rebut	14/12/2021	destruction
20080040	29/05/2008	RENAULT KANGOO SCE CENTRAUX / DE 952 SR	5 990,00	0,00	ressources propres	Mise au Rebut	14/12/2021	destruction
			24 068,96	0,00				

Délibération n°21-29 du conseil d'administration du 14 décembre 2021

Le Directeur Général du Crous-Rennes-Bretagne

Hervé AMIARD